



ESI Angers ESI Rennes ESI Tours
ESI Nantes Marsauderies ESI Nantes Lotz - Cossé

Mail : DiSI-ouest@cgt.fr site :
<http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

CHSCT du 27 Février 2014 de la DiSI Ouest

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du PV du CHSCT du 1^{er} octobre 2013.**
- 2 – Présentation de la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2014.**
- 3 – Budget 2014.**
- 4 – Suivi des actions du précédent CHSCT.**
- 5 – Examen des fiches de risques professionnels 2014.**
- 6 – Étude du registre hygiène et sécurité.**
- 7 – Suivi des accidents de service (circuit de l'information et tableau de suivi).**
- 8 – Interventions de M. FRÉVILLE (ISST)**
 - guide ministériel relatif au risque amiante
 - guide méthodologique relatif à une enquête du CHSCT en cas d'acte suicidaire.
- 9 – Point sur le GT directionnel DuerPap 2013/14.**
- 10 – Calendrier des visites de sites par le CHSCT**
- 11 - Questions diverses.**

La CGT a lu une déclaration liminaire que vous trouverez ci dessous :

Monsieur le Président,

La date du 27 février retenue pour ce premier CHSCT-S de la DISI Ouest revêt pour nous un caractère particulier. C'est en effet un 27 février, il y a neuf ans, que s'écroulait le tristement célèbre bâtiment du **Tripode** sur l'île de Beaulieu. Neuf ans plus tard, malgré le combat sans relâche de l'intersyndicale amiante, malgré les rapports médicaux et analyses incontestables, malgré les promesses de M. Ayrault alors qu'il était député-maire de Nantes, neuf ans plus tard, le site n'a toujours pas été classé site amianté.

Outre le côté ubuesque de la situation – pourquoi avoir détruit ce bâtiment s'il ne méritait pas ce classement ? – ce blocage administratif ne laisse rien présager de bon en ce qui concerne la sincère motivation du gouvernement à prendre en charge la santé et les conditions de travail de ses agents. Il pose la question de notre rôle, de notre utilité, et de la reconnaissance de notre travail en tant que membres du CHSCT. Toutes les directives, toutes les notes d'orientation et tous les rapports ne sont-ils finalement que des os à ronger jetés aux représentants du personnel pour leur donner l'illusion d'être des acteurs de leur vie professionnelle ? Que se passera-t-il si, un jour, les choses devenaient sérieuses comme elles l'ont été pour nos collègues du Trésor ou de l'INSEE dans les années 90 ? Les considérations économiques ne prendront-elles pas une fois de plus le pas sur les aspects humains ?

Nous nous associons donc à nos camarades pour demander un arrêt des débats suffisant à la pose méridienne pour permettre à ceux qui le souhaitent de participer au rassemblement qui aura lieu à 12h sur le site du Tripode.

Puisque nous parlons de considérations économiques et de notes d'orientation, nous avons bien noté dans la note d'orientation ministérielle 2014 que le budget alloué serait stable par rapport à 2013, mais aussi que les défauts de conformité réglementaire des équipements de protection incendie ou des équipements électrique pouvaient faire l'objet de cofinancement sur le budget CHSCT. La CGT, qui n'est pas naïve, connaît la volonté de notre gouvernement de faire des économies. Dans ce contexte, nous veillerons également au moyens attribués aux conditions de vie au travail de nos collègues et à ce que le budget du CHSCT ne devienne pas la caisse complémentaire d'un budget de fonctionnement toujours en baisse.

M Bellanger affirme que l'amiante est un sujet sur lequel il est sensibilisé. Il en veut pour preuve la question de la CID de Laval ou l'administration a été réactive dès qu'elle a eu connaissance de la présence d'amiante.

Note d'orientation Ministérielle 2014

La note fixe pour 2014 des priorités sur l'évaluation et la prévention des risques professionnels, et demande la mise à disposition du CHSCT de certains documents concernant les conditions de travail et la santé des agents tels que les rapports de visites des inspecteurs santé sécurité au travail. Il est précisé que les formations aux *troubles musculo-squelettiques* – devenues *prévention des pathologies mécaniques* - feront l'objet d'un marché national en 2014.

Est soulignée dans cette note l'existence de fiches d'impact, pouvant être utilisées, s'agissant des réorganisation de services. À ce sujet, le médecin de prévention coordinateur et l'inspecteur santé et sécurité au travail soulignent que dans le cadre de réorganisations de services, une commission immobilière, émanant du CHSCT peut-être créée.

Le budget global attribué aux CHSCT est constant par rapport à 2013 (120€ nets par agent). La préconisation présente dans la note de gérer des budgets glissants d'une année sur l'autre est de nouveau refusée par le président.

Budget

Le budget a été étudié en détail lors d'un groupe de travail spécifique qui s'est tenu le 30/01. Son montant total est de 64 831 € (pour 540 agents).

Les actions retenues concernent les formations et habilitations dans les domaines des préventions des pathologies mécaniques, du secourisme, des risques routiers, de la sécurité électrique, du maniement d'engins de manutention, et de prévention des incendies.

Des dates ont déjà été fixées avec certains prestataires et certaines formations débiteront dès le mois de mars. Les informations ont été mises en ligne sur le site de la DISI ouest (rubrique conditions de vie au travail). Les agents concernés seront contactés par les correspondants formations de leurs ESI, pour les formations qui relèvent de leurs missions (exemple : formation aux risques routiers pour les CIDs). Ce sujet peut être également utilement abordé lors des entretiens individuels qui se déroulent en ce moment. Pour les CIDs excentrées, des possibilités d'arrangement avec les DDFIPs sont envisagées.

Outre ces dépenses de formation dans le domaine de la santé et de la sécurité, sont également prévus des achats de matériels (aménagements de postes, matériel pour les CIDs et agents techniques etc..)

Enfin, divers travaux sont discutés en séance. L'opportunité d'un système PTI – protection du travailleur isolé – à Angers et Nantes Marsauderies qui nécessite une organisation rigoureuse (intervenants, procédures) est soulevée. Le CHSCT doit encore travailler le projet.

Suivi des actions

Une nouvelle action est ouverte concernant la communication aux membres du CHSCT des maladies professionnelles déclarées, de la même manière que sont signalés les accidents de service actuellement.

Fiches de risques professionnels

Elles sont réalisées par les médecins de prévention et reprennent, par ESI et par service concerné, les situations d'exposition aux risques et les actions de prévention mises en place. Elles sont en particulier à l'origine de suivis médicaux particuliers (annuels p.ex.).

A ce sujet, les médecins de prévention présents indiquent leur difficulté à assurer toutes les missions qui leurs sont confiées, participation aux instances, rédaction de rapports, et leur travail de proximité auprès des agents (consultations médicales, visites sur site pour les adaptations de postes).

Étude des registres hygiène et sécurité

Une piste cyclable traverse désormais le trottoir devant l'établissement de Nantes-Marsauderies. Se pose la question de la dangerosité, pour les piétons et les cyclistes, de l'accès au parking, ainsi que des risques d'accrochage avec les véhicules circulant sur l'avenue. M Bellanger nous indique que la contrainte d'un accès au site fermé par un portail lui a été imposé il y a quelques années par la direction du SI (exploitation d'applications sensibles). La CGT a cependant relevé dans la réglementation une obligation d'avoir un dégagement suffisant devant les entrées du site afin que les véhicules entrants ne soient pas pris dans la circulation alors qu'ils attendent l'ouverture du portail.

Accidents de services

3 accidents de services ont eu lieu depuis le dernier CHS. Se pose à ce sujet la question de l'information faite aux agents quant à la nécessité de signaler à leur service RH tout accident de trajet domicile - travail. Une communication par les chefs de service est envisagée, ainsi que la publication sur le site Ulysse de la DISI d'une fiche thématique ; profitant de ce sujet, nous avons demandé que le CHSCT puisse, d'une manière générale, en tant qu'instance, envoyer des informations aux agents.

Présentations de M. Fréville

L'inspecteur santé et sécurité au travail a fait deux présentations sur le risque amiante et sur les méthodes d'enquête en cas d'acte suicidaire.

DUERP/PAP 2014

La mise à jour du DUERP dans le nouvel outil informatique est toujours en cours (plus de 700 lignes, déjà 3 groupes de travail). L'outil ne répond pas aux attentes et ne respecte pas ses promesses (rapports synthétiques, facilitations). Le Programme d'action préventif 2014 issu de l'analyse des risques du DUERP 2013 sera préparé lors du prochain CHSCT.

L'ISST, M Fréville, nous fait remarquer que 650 lignes de risques pour une DISI de 540 agents, ne lui semble pas être un chiffre excessif (d'autant qu'il y a des agents itinérants, et de ce fait soumis à des risques bien spécifiques).

Visite de sites

Tous les ESIs ont été visités. Il serait intéressant de poursuivre avec les CIDs excentrés. Le calendrier sera revu lors de la prochaine instance.

Les élus CGT au CHS-CT :

Olivier Delemar, Camille Hoffmann (titulaires), Sandrine Teurtrie (suppléante)